

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 26 janvier 2018 portant attribution  
de la médaille de la sécurité intérieure**

NOR : INTK1802216A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles D. 141-2 à D. 141-10,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La médaille de la sécurité intérieure, échelon or, est décernée à M. Robert SANDRAZ, sergent de sapeurs-pompiers volontaires, à titre posthume.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* de la République française, et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 janvier 2018.

*Le ministre d'État,  
ministre de l'intérieur,*  
GÉRARD COLLOMB